

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal tenue le 6 juin 2022 à 19h50 à la salle de conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska, conformément à l'avis public affiché le 18 mai 2022.

Sont présents : Monsieur Francis Boucher,
MAIRE SUPPLEANT
Madame LA CONSEILLÈRE
Manon Guérette,
Messieurs LES CONSEILLERS
Michel Bélanger
Et Renaud Ouellet.

Sont absents : Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE
Messieurs LES CONSEILLERS
Charles Montamat
Et Rino Lavoie.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

Madame Nancy St-Pierre, MAIRESSE, est tout de même présente virtuellement.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de Mme Nancy St-Pierre, mairesse, la séance est ouverte à 19h50 par M. Francis Boucher, maire suppléant. Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, rédige le procès-verbal.

01-06-2022

LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance ;

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

02-06-2022

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous,

préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prescrit par la Loi du code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 mai 2022 ;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska l'adopte tel que déposé.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

03-06-2022

RAPPORT DE DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAYER LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les comptes sont présentés pour étude et acceptation;

Prélèvements directs : 4 855.20\$
Remboursement payé à l'intérieur de la paie :
Frais de déplacement et cellulaire :552.08 \$
Salaires : P.P. 9, 10 et 11 :18 282.26\$
Frais Desjardins : 72.50\$
Liste des comptes à payer au 31 mai 2022 : 70 964.15 \$

Le tout est accepté par les membres du conseil sur proposition de Mme Manon Guérette et il est résolu à l'unanimité des membres présents qu'ordre soit donné d'effectuer le paiement de ces comptes à même les fonds disponibles au compte de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

04-06-2022

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER ET LE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2021

M. Francis Boucher, maire suppléant, dépose le rapport du maire sur le rapport financier et le rapport du vérificateur externe pour l'année 2021.

05-06-2022

EMBAUCHE DE M. FRÉDÉRIK LEE À TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PAR INTÉRIM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT la démission de Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et greffière-trésorière qui sera effective à partir du 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche d'une nouvelle

ressource ne sera pas complété au moment du départ de Mme Marie-Ève Blache-Gagné;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite que, suite au départ de Mme Marie-Ève Blache-Gagné, M. Frédérick Lee soit autorisé à signer tous les documents et les effets bancaires;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska embauche M. Frédérick Lee à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim. Il sera donc autorisé à signer tous les documents et les effets bancaires de la municipalité en l'absence de la direction générale.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

06-06-2022

DÉLÉGATION POUR LA GESTION DES OPÉRATIONS ET DES EMPRUNTS ET POUR LA GESTION DU SERVICE ACCÈS-D AFFAIRES À LA CAISSE DESJARDINS CENTRE-EST DU KAMOURASKA POUR LES COMPTES 120114 ET 113542

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska donne toute délégation à M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, pour la gestion des opérations et des emprunts et pour la gestion du service accès-D affaires à la caisse Desjardins Centre-Est du Kamouraska pour les comptes 120114 et 113542.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

07-06-2022

DÉSIGNATION D'UN NOUVEAU RESPONSABLE D'APPLICATION D'EMPLOYEUR-D

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Blache-Gagné, la responsable d'application d'employeur-D, quittera le 16 juin son poste de directrice générale et greffière-trésorière à la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska;

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska désigne M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, comme nouveau responsable d'application d'employeur-D.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

08-07-2022

EMBAUCHE TEMPORAIRE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF OU D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE SUPPLÉMENTAIRE DURANT LA PÉRIODE DE TRANSITION ENTRE LE DÉPART DE MME MARIE-ÈVE BLACHE-GAGNÉ ET L'ARRIVÉE EN POSTE DE LA PERSONNE QUI LA REMPLACERA À TITRE DE DIRECTEUR/TRICE GÉNÉRAL/E ET GREFFIER/ÈRE-TRÉSORIER/ÈRE

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier par intérim travaillera à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs travaille 14 heures par semaine comme adjointe administrative et 14 heures par semaine comme agente de développement et de loisirs, conformément à son contrat de travail;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs souhaite travailler comme adjointe administrative 28 heures par semaine, mais qu'elle doit continuer à travailler comme agente de développement et de loisirs tant qu'une ressource en loisirs ne sera pas embauchée;

CONSIDÉRANT QUE l'adjointe administrative et agente de développement et de loisirs ne souhaite pas travailler plus que 28 heures par semaine;

Il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'embauche d'une ressource supplémentaire comme adjointe administrative pour la période se situant entre le départ de Mme Marie-Ève Blache-Gagné du poste de directrice générale et greffière-trésorière et l'arrivée d'une nouvelle ressource permanente à ce poste. Cette embauche pourra être faite au besoin, par le directeur général et greffier-trésorier par intérim.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

09-06-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 280-2022 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT le dépôt d'un avis de motion concernant l'adoption du règlement no 280-2022 à la séance de mai 2022;

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le règlement no 280-2022 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Ce règlement permet d'augmenter la délégation du pouvoir de dépenser à la direction générale.

Ledit règlement est consigné au livre des règlements de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

10-06-2022

OCTROI DE CONTRAT À RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON POUR LA VÉRIFICATION COMPTABLE POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024 AU MONTANT DE 24 750\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT l'appel d'offre sur invitation pour la vérification comptable de la municipalité et production de ses déclarations d'impôt pour 2022, 2023 et 2024 envoyé le 19 mai 2022 à deux firmes comptables : *Raymond Chabot* et *Mallette*;

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de vérification comptable et la production des rapports d'impôt de la municipalité à *Raymond Chabot Grant Thornton* au montant de 24 750\$ pour les années 2022, 2023 et 2024.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

11-06-2022

OCTROI DE DIVERS CONTRATS RELATIFS À L'ENTRETIEN DES CHEMINS POUR L'ANNÉE 2022

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie les contrats suivants :

- Un contrat de 6 250\$ plus taxes aux *Entreprises Guy et Pascal Dubreuil* pour le débroussaillage.
- Un contrat de 3 613\$ plus taxes à *9222-5093 Québec inc/Permaligne* pour le lignage.
- Un contrat de 8 400\$ plus taxes à *C. G. Thériault* pour le changement de deux ponceaux dans la route de Picard.
- Un contrat de 37 800\$ plus taxes à *C. G. Thériault* pour creusage, nettoyage de fossés et rechargement de la route de l'Église.
- Un contrat de 2 500\$ plus taxes à *C.G. Thériault* pour le travail des accotements du rang 6 Est.
- Un contrat de 3 800\$ plus taxes à *C. G. Thériault* pour le nettoyage des fossés dans le 6^e rang de Bunguay.
- Un contrat de 3 600\$ plus taxes à *C. G. Thériault* pour refaire la transition d'un ponceau dans le 4^e rang Est

Une liste exhaustive intitulée « Liste des contrats octroyés en juin 2022 pour l'entretien des chemin 2022\$ détaille chacun de ces contrats et les conditions qui s'y rattachent. Cette liste est déposée au conseil et elle vaut comme si au long reproduite.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

12-06-2022

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 20 000\$ DANS LE SURPLUS NON-AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DE LA DÉPENSE POUR LA PRODUCTION D'UN DEVIS POUR LA RÉFECTION DU RANG 7

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 20 000\$ dans le surplus non-affecté pour le paiement de la dépense pour la production d'un devis pour la réfection du rang 7 (voir la résolution no 11-03-2022).

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

13-06-2022

OCTROI DE CONTRAT À C. G. THÉRIAULT POUR LE DRAINAGE DE LA PISTE DE BMX AU MONTANT DE 3 300\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QUE le drainage actuel de la piste de BMX est problématique parce qu'il entraîne un débordement sur les terrains voisins ;

Il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à C. G. Thériault pour le drainage de la piste de BMX au montant de 3 300\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

14-06-2022

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION NO. 4 DE TRAVAUX DEVANT ÊTRE RÉALISÉS DANS LE CADRE DE LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

15-06-2022

**OCTROI DE CONTRAT À MARCEL CHAREST ET FILS
POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE
DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA AU MONTANT DE
860 000\$ PLUS TAXES**

CONSIDÉRANT le règlement numéro 274-2021 décrétant une dépense de 850 154 \$ et un emprunt de 850 154 \$ pour des travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT l'aide financière de 374 192\$ obtenue pour le projet via le programme visant la requalification des lieux de cultes excédentaires patrimoniaux du conseil du patrimoine religieux du Québec;

CONSIDÉRANT la confirmation d'une contribution de 345 000\$ pour le projet du fond des Legs du ministère du patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres lancé le 5 avril 2022 pour les travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT la réception de trois soumissions conformes;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de *Marcel Charest et fils inc.*, la plus basse soumission conforme, se chiffre à 860 000\$ plus taxes;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie le contrat de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska à *Marcel Charest et fils inc.* au montant de 860 000\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

16-06-2022

OCTROI DE CONTRAT À DANIEL DUMONT, ARCHITECTE POUR LES PLANS ET DEVIS POUR LE DRAINAGE DE L'ÉGLISE AU MONTANT DE 975\$ PLUS TAXES

CONSIDÉRANT QU'une offre de service a été envoyée en janvier 2021 par Daniel Dumont, architecte, pour les plans et devis, la coordination avec les professionnels et la surveillance de chantier en lien avec le drainage de l'Église;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat a déjà été effectué;

Il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *Daniel Dumont*, architecte pour les plans et devis pour le drainage de l'Église au montant de 975\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

17-06-2022

OCTROI DE CONTRAT À DANIEL DUMONT, ARCHITECTE, POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE AU MONTANT DE 4 375\$ PLUS TAXES

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *Daniel Dumont*, architecte, pour la surveillance de chantier en architecture pour les travaux de transformation de l'église au montant de 4 375\$ plus taxes.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

18-06-2022

OCTROI DE CONTRAT À R+O ÉNERGIE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER EN INGÉNIEURIE MÉCANIQUE POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE AU MONTANT DE 17 350\$ PLUS TAXES

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie un contrat à *R+O énergie* pour la surveillance de chantier en ingénierie pour les travaux de transformation de l'église au montant de 17 350\$ plus taxes. Ce montant inclue huit visites, la rédaction de la liste de déficiences, une recommandation quant à l'acceptation provisoire des travaux et une recommandation quant à l'acceptation finale des travaux.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

19-06-2022

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 102 420.04\$ DANS LE FOND RÉSERVÉ « SALLE COMMUNAUTAIRE ÉGLISE » D'UN MONTANT DE 12 528.01\$ DANS LE FOND « REDEVANCES ÉOLIENNES » ET D'UN MONTANT DE 55 086 \$ DANS LE SURPLUS NON-AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES ASSOCIÉES AU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT le règlement numéro 274-2021 décrétant une dépense de 850 154 \$ et un emprunt de 850 154 \$ pour des travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska en salle multifonctionnelle;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses faites à ce jour et les dépenses approuvées lors de la présente séance totalisent un montant supérieur à 850 154\$;

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 102 420.04\$ dans le fond réservé « Salle communautaire Église » et un montant de 12 528.01\$ dans le fond « Redevances éoliennes » et d'un montant de 55 086\$ dans le surplus non-affecté pour le paiement des dépenses associées au projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

20-06-2022

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT TEMPORAIRE POUR LES TRAVAUX DE TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska souhaite procéder à des travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska, tel que décrit dans le devis portant le numéro MSJK 18-009 et qui a fait l'objet d'un avis d'appel d'offre publié le 8 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt numéro 274-2021 adopté par le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska à la séance du 3 août 2021 a été approuvé conformément à la loi comme le stipule une lettre envoyée à Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale, par la directrice générale adjointe aux finances municipales du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation datée du 23 février 2022;

CONSIDÉRANT QUE le contrat pour la réalisation des travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska a été octroyé à *Marcel Charest et fils inc* par la résolution no 16-06-2022;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ouverture de des soumissions et à la réception d'offres de service pour la surveillance de chantier, le coût total des travaux est estimé à 1 020 188.05\$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 102 420.04\$ a été approprié au fond réservé « Salle communautaire Église » pour le projet ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 12 528.01\$ a été approprié dans le fond réservé « Redevances éoliennes » pour le projet ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 55 086\$ a été approprié dans le surplus non-affecté pour le projet ;

CONSIDÉRANT la subvention de 374 192\$ confirmée par une lettre du 8 avril 2021 de la Ministre de la culture et des communications du Québec;

CONSIDÉRANT la contribution de 345 000\$ confirmé par une lettre du Ministre du Patrimoine canadien datée du 11 février 2022;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 121 751\$ de TECQ est disponible et que le conseil a choisi d'affecter ce montant au projet de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska, ce qui mettra fin à l'utilisation du programme de la TECQ 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devront être financés temporairement, en attendant le versement de la subvention du conseil du patrimoine religieux du Québec, du ministère du patrimoine canadien et de la TECQ pour le projet;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 1093 du Code Municipal, toute municipalité peut décréter par résolution des emprunts temporaires pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement d'une subvention par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré ;

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise un emprunt temporaire avec la caisse Desjardins Centre-Est du-Kamouraska d'un montant maximal de 850 154\$ pour les travaux de transformation de l'église de Saint-Joseph-de-Kamouraska et autorise Nancy St-Pierre, mairesse, et M Frédéric Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer cet emprunt au nom de la municipalité.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

21-06-2022

AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LE PROJET D'ART PUBLIC DE LA ROUTE DU HAUT-PAYS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a retenu une œuvre dans le cadre de l'appel de projets pour l'art public pour la Route du Haut-Pays

CONSIDÉRANT QU'une autorisation du conseil est nécessaire pour signer la convention de financement permettant la réalisation de l'œuvre.

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise le déboursement d'un montant de 1000 \$ pour la sélection du projet de Bernard Pelletier dans le cadre de l'appel de projets d'art public pour la Route du Haut-Pays, sous réserve du respect des conditions et de la signature des conventions financières complétées avec la MRC de Kamouraska. Le conseil de la Municipalité de Saint-

Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Nancy St-Pierre, mairesse et M Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer les conventions d'aide financière, et s'il y a lieu, les avenants et tout autre document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

22-06-2022

**AUTORISATION DE SIGNER LES REMPLACEMENTS
CADASTRAUX ET ACTES DE SERVITUDE À ÉTABLIR**

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise Mme Nancy St-Pierre, et M. Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer les remplacements cadastraux et actes de servitude à établir pour l'entretien de l'égout pluvial (voir les résolutions 08-04-2022 et 09-05-2022).

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

23-06-2022

**ADOPTION DU PROGRAMME D'ENTRETIEN DES BORNES
SÈCHES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte le plan d'entretien des bornes sèches.

Le plan est déposé au conseil.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

24-06-2022

ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET AUTORISATION DE LA SIGNER

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte l'entente intermunicipale de gestion des matières résiduelles et autorise Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et M. Frédérick Lee, directeur général par intérim, à signer cette entente au nom de la municipalité.

L'entente est déposée au conseil.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

25-06-2022

ENTENTE DE SERVICE AVEC L'AUTORITÉ 9-1-1 DE PROCHAINE GÉNÉRATION

ATTENDU QUE le service 9-1-1 de prochaine génération (au sens défini ci-dessous) remplace le service 9-1-1 évolué (« **9-1-1 E** ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

ET ATTENDU QUE le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (le « **CRTC** ») a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association (la « **norme i3 de NENA** »);

ET ATTENDU QUE, en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (les « **ESLT** ») d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

ET ATTENDU QUE Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (« **PESLT** »), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve l'entente à signer avec l'autorité 9-1-1 de prochaine génération et autorise Mme Nancy St-Pierre, mairesse et M Frédérick Lee, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à signer cette entente au nom de la municipalité.

L'entente est déposée au conseil.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

26-06-2022

OCTROI ET ENTÉRINEMENT DES CONTRATS RELATIFS AUX CÉLÉBRATIONS DU 100^E ANNIVERSAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 5 000\$ DANS LE FOND RÉSERVÉ « CENTIÈME » ET D'UN MONTANT DE 20 794.38\$ DANS LE SURPLUS NON-AFFECTÉ POUR LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska a reçu la confirmation d'une aide financière de 21 900\$ du programme « Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine - volet II Commémorations communautaire » pour le projet «100^e anniversaire de Saint-Joseph-de-Kamouraska » ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 25 999.35\$ plus taxes a déjà été approuvé pour les célébrations du 100^e anniversaire de la municipalité (voir la résolution no. 15-01-2022);

Il est proposé par M Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska octroie ou entérine l'octroi des contrats suivants pour un montant total de 24 569\$ plus taxes :

- Un contrat aux *Chapiteaux Germain Dumont* au montant de 6 147.50\$ plus taxes pour location de chapiteaux.
- Un contrat à *Sonorio* au montant de 4 000\$ plus taxes pour location de services techniques.
- Un contrat à *Camionnage Alain Benoît* au montant de 600\$ plus taxes pour location de toilette chimique.
- Un contrat au *Groupe Summe Duo* au montant de 800\$ plus taxes pour un spectacle musical.
- Un contrat aux *Feux d'artifices du Québec* au montant de 1992.97\$ plus taxes pour spectacle pyrotechnique.
- Un contrat à *Défi Évasion* au montant de 1 827.90\$ plus taxes pour une animation ;
- Un contrat à *Monsieur Papillons.com* au montant de 748.75\$ plus taxes pour l'envolée de papillons.
- Un contrat au *Groupe News from the Hills* au montant de 3 000\$ plus taxes pour un spectacle musical.

- Un contrat à *Marjorie Ouellet, graphiste*, au montant de 3 315\$ plus taxes pour annexe au livre du 75^e et vêtements distinctifs.
- Un contrat aux *Entreprises Alain Pelletier inc.* au montant de 2 036.88\$ plus taxes pour câble pour spectacle musical.
- Un contrat aux serres de Saint-Alexandre au montant de 875\$ plus taxes pour des fleurs.

Un montant de 5 000\$ sera approprié dans le fond « Centième » et un montant de 21 713.02\$ sera approprié dans le surplus non-affecté pour le paiement de ces dépenses en attendant la réception de l'aide financière du patrimoine canadien.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

27-06-2022

APPROPRIATION D'UN MONTANT DE 1 732.29\$ DANS LE FOND RÉSERVÉ « SÉCURITÉ CIVILE » POUR LE PAIEMENT DU DÉFIBRILLATEUR INSTALLÉ AU BUREAU MUNICIPAL

Il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska s'approprie un montant de 1 732.29\$ dans le fond réservé « Sécurité civile » pour le paiement du défibrillateur installé au bureau municipal.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

28-06-2022

DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska paye :

- Un montant de 50\$ pour le groupe d'entraide en allaitement *Les P'tits Gobe-Lait* du Kamouraska.
- Un montant de 80\$ pour l'association forestière bas-laurentienne.

Signé _____
Nancy St-Pierre, mairesse

DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRE

CONSIDÉRANT l'article 357 de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

La directrice générale et greffière-trésorière déclare avoir reçu une déclaration d'intérêt pécuniaire modifiée pour Mme Nancy St-Pierre. La déclaration est déposée au conseil.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

29-06-2022

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska, que la séance soit levée à 20h50.

CERTIFICATION DE LA GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Mme Marie-Ève Blache-Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie la disponibilité des crédits nécessaires aux dépenses autorisées par le conseil au cours de la présente séance.

Signé

Francis Boucher, maire suppléant

Signé

**Marie-Ève Blache-Gagné,
directrice générale et greffière-trésorière**